

Convention Athlètes - Section compétition

Communication des informations

Dans la section compétitions, nous avons 4 canaux d'informations principaux :

- Mails
 - Informations « officielles » : changement de groupe, convocation en entrevue...
- Groupes Whatsapp
 - Informations plus courantes : Choix d'hôtels, informations pendant la compétition, organisation entre parents...
- Calendrier google
 - Compétitions et convocations : Lors de chaque compétition toutes les informations relatives à cette dernière sont disponibles sur l'événement (convocation, invitation organisatrice, éventuellement temps de qualifications)
 - Les résultats sont aussi disponibles à cet endroit une fois la compétition passée
 - Appels téléphoniques en cas d'urgence uniquement à la Direction/ directeur-trice de la section compétition (DT)
- . Les autres entraîneurs n'ont pas de temps plein au club.

Merci donc de passer par ces canaux si vous avez besoin d'une information avant de contacter les entraîneurs ou la DT par message. Si une information est **INTROUVABLE** sur ces différents canaux, dans ce cas je prends contact par WhatsApp avec la DT.

Entraînements

- Tous les nageurs de la section prennent un engagement en nageant dans la section compétition, ils le prennent avec le club et avec leur entraîneur respectif. Il est donc évident que les entraînements ne sont pas aux choix, ni facultatifs.
- Le respect est un principe fondamental du sport. Malgré cela il est clair qu'il n'est pas possible d'être ami avec tout le monde. Cependant, bonjour, aurevoir et merci ne sont pas des efforts mais le strict minimum auprès de mes camarades, entraîneurs et personnels de la piscine.
- Les objectifs sont définis entre l'entraîneur et le nageur uniquement. L'entraîneur peut cependant, donner des challenges à réaliser sur certaines épreuves dans la saison (P. EX : 400m, 800m, ... hors objectifs principaux.)
- Les changements de groupe se font uniquement sur décision de la commission technique, il n'est donc pas nécessaire de le demander aux entraîneurs. Il est possible de demander un entretien si jamais la décision n'est pas compréhensible.
- En cas d'examen ou de blessure et donc d'une absence prolongée ou plus régulière merci de prendre contact au plus vite avec la DT afin de pouvoir informer tous les coaches concernés et convenir d'un arrangement temporaire.
- Si mon enfant est témoin ou victime de comportement problématique au bassin ou dans les vestiaires avant, pendant et après les entraînements merci de faire suivre ces informations au plus vite à la DT afin que les mesures idoines puissent être prises.

Compétition

Inscriptions et participation

C1-C2-C3

Tous les nageurs sont tenus de participer aux compétitions qui concernent leur groupe d'entraînement. La DT part donc du principe que tout le monde participe et fait les inscriptions en ce sens. En cas d'empêchement connu ou de maladie merci de prévenir la DT sans délai.

Lors des championnats Suisse des temps limites sont à réaliser. Si lors de la compétition le temps de qualification n'est pas atteint, une amende sera infligée à l'athlète. Les informations relatives aux amendes sont retrouvables au pied des grilles de qualification. Toutes amendes occasionnées par un nageur du club sont à régler par le nageur ou ses parents.

MAS

Peuvent participer sur demande, comme suit :

- Souhait de faire entre une et trois compétitions par saison : licence temporaire à CHF 40.- /événement.
- Licences annuelles pour plus de 3 compétitions à CHF 120.-/saison

En cas d'hébergement nécessaire toutes les règles mentionnées ci-dessous sont applicables.

PC

Les membres du groupe PC sont tenus de participer à toutes les manches des CHJU

Hébergement et réservation d'hôtels

Quand ?

- Championnats (romands et suisse) départ la veille, possibilité de demander des late-checkout en cas d'éventuelles chances de finales
- Compétitions standards dans la saison se tenant à plus de 2h de route en voiture.
- Si vous avez de la famille ou la possibilité de dormir ailleurs lors de compétitions merci de prévenir la DT qu'il ne faut pas prévoir de chambre pour votre enfant
- Hors de ces situations, il est possible que vous et votre enfant preniez un hôtel et nous retrouviez sur place.

Comment ?

- En championnats :
 - Moins de 150.- CHF par nuit (nuit/petit déjeuner/souper) maximum
 - Proximité de la piscine et autonomie pour les nageurs (environ 10-15 min porte à porte), possibilité pour les nageurs d'évoluer avec les transports publics (TP).
 - La répartition des chambres se fait selon le programme de chacun
- Hors championnats :
 - Moins de 150.- CHF par nuit (nuit/petit déjeuner/souper) maximum
 - Proximité de la piscine (maximum 20min à pied ou en transports publics)
 - Possibilité d'accueillir tout le monde (nombre de chambres suffisantes)

En cas d'impossibilité de répondre à ces critères lors des réservations, la DT pourra dans des cas exceptionnels recourir à d'autres solutions.

Propositions aux parents

Lorsque la DT a fait un choix sur l'hôtel, il enverra dans le groupe WhatsApp « compétitions » une proposition, à ce moment-là, vous avez le choix d'accepter ou de refuser. Si j'accepte la DT réserve une chambre pour moi. Si je refuse, je me débrouille pour l'hébergement de cette compétition.

Facturation et frais d'hôtels :

Les hôtels sont refacturés aux parents des nageurs ou aux nageurs eux-mêmes. Le montant total des chambres des nageurs est additionné et divisé par le nombre de nuit par personne, ceci nous permet d'avoir un prix moyen juste pour toutes les chambres. Le but est que le nageur se retrouvant seul en chambre pour des raisons numériques ne se retrouve pas en plus à payer plus cher que tous les autres.

Lors des championnats nationaux le club entre en matière à hauteur de 25% afin de soutenir la performance. Ceci hors amende et trajet (trains). Si les parents et le nageur se rendent bénévoles pour la manifestation ou durant la saison pour le club et ses manifestations, il est possible de réduire la facture des championnats suisse de 25% supplémentaire.

Facturation chambre d'hôtel d'un bénévole ou d'un membre du staff technique :

Dans certaines compétitions, la participation du club implique la mise à disposition de juges ou de bénévoles. Il peut arriver que les parents assurant ces rôles aient besoin d'une chambre d'hôtel. Le coût de cette chambre sera alors réparti et refacturé entre tous les participants de la compétition.

Dans le cas d'un masseur, seuls les nageurs ayant bénéficié du massage prendront en charge les frais d'hébergement et de restauration.

Conditions donnant droit à la demande d'une chambre d'hôtel pour un bénévole :

- Participation en tant que juge ou bénévole à une compétition située à plus de 2h00 de route et/ou dans laquelle le groupe loge à l'hôtel.
- Fonction de juge ou bénévole une après-midi suivie d'une intervention le lendemain matin à une compétition située à plus de 2h00 de route et/ou dans laquelle le groupe loge à l'hôtel.
- Engagement sur plusieurs jours, lorsque cela est exigé par l'organisateur.
- Attribution d'une chambre simple pour les juges, sauf lorsque les deux parents sont juges et que deux juges sont nécessaires.

Situations dans lesquelles le club ne prend pas en charge les frais :

- Le parent, même en tant que juge ou bénévole, reste redevable des frais liés à son ou ses enfants.
- Le club ne couvre les frais d'hébergement que pour le nombre de juges ou bénévoles effectivement requis
- Le club ne prend pas en charge les nuits d'hôtel entre l'après-midi et le matin s'il est possible d'assurer la fonction bénévole à un autre moment sans hébergement.

Pour toute situation exceptionnelle, il est possible de discuter avec la DT afin de trouver une solution adaptée.

Déplacements

L'organisation des déplacements en compétitions est de la responsabilité des parents de nageurs et des nageurs eux-mêmes si 18+ ans.

Le CND est responsable des nageurs depuis le point de rendez-vous du début de la compétition jusqu'au point de ralliement de la fin de la compétition (toujours exprimé clairement dans la convocation des compétiteurs).

Lors des championnats nationaux et régionaux, nous partons la veille. Afin de faciliter l'organisation et quand nous le pouvons, nous partons en train. Le prix de ces billets est refacturé. La DT demande toujours qui possède quel abonnement de TP.

Si le nageur ou ses parents répondent hors délai, le prix du billet sera facturé sans abonnement même si le nageur en possède un.

Dans un but d'optimisation, le club met à disposition un document en ligne affichant clairement le nombre de places disponible dans la voiture. Cette aide organisationnelle repose sur le principe du tournus et de la communication entre parents.

Ce document en ligne est une aide et non une compagnie de taxi. Si les places viennent à manquer c'est à vous de vous arranger avec d'autres parents. En aucun cas, les entraîneurs du club n'ont à organiser les déplacements de vos enfants.

Camps

Au minimum un camp par année est organisé par le club pour les équipes allant de C3 à C1, les inscriptions sont ouvertes aux MASTERS. Depuis le début de l'olympiade 2025-2028 les calendriers youth et junior/élites ne correspondent plus, par conséquent, l'équipe Junior/élite peut partir en camp d'entraînement plus tôt dans la saison.

Le but du camp est la déconnexion avec l'environnement habituel afin de se consacrer à plein temps à la natation et ce dans un bassin de 50m souvent en extérieur. Pour se faire nous partons souvent à l'étranger (souvent moins cher que la Suisse).

Camp(s) Juniors/ Elites

La DT propose une ou plusieurs destinations aux nageurs avec offres à l'appui. S'en suit un vote, la majorité l'emporte. Le budget se situe entre 800 & 1500 CHF selon la destination et la durée du camp (7-14J). La destination varie surtout en fonction de la période à laquelle nous partons. Cependant le groupe Junior/ Elites voyage au sein de l'Europe/Egypte/Turquie/ Chypre... Dans le futur la DT se réserve le droit de proposer plus de 1 stage par année au groupe.

Camp(s) Espoirs

Le camp espoir se déroule durant les vacances de Pâques sur une semaine. Le prix de ce camp se situe entre 600 & 1000 CHF par personne pour 6-8 jours. Concernant ce camp nous souhaitons rester dans des pays proches de la Suisse (Europe). Le groupe étant plus jeune nous ne souhaitons pas de trajet interminable avec beaucoup de correspondances.

Facturation camp

La facturation du camp interviendra en 2 temps. Les frais engagés pour la réservation des vols et hôtels feront l'objet d'un acompte. L'envoi de la facture finale se fera après réception de toutes les factures ainsi que des éventuelles subventions ou gains tiers (ventes de pâtisseries).

Bénévolats et vie du club

Dans le monde du sport, de nombreux événements reposent sur les épaules des bénévoles qui bien souvent sont les parents. En acceptant que mon enfant fasse de la compétition, j'accepte aussi le fait de devoir investir du temps dans du bénévolat.

Par exemple, l'organisation et la tenue du meeting interne, du meeting de l'arc ou de championnats romands à Delémont ne peut se faire sans un peu d'aide. Dans ce genre d'événement, nous avons aussi besoin de juges.

Ces derniers nous permettent de tenir des événements officiels au sens du règlement de la fédération. Les juges nous permettent aussi de nous inscrire au championnat romand, dans lequel il est demandé à chaque club de fournir un juge par 10 nageurs.

Le CND propose d'ailleurs des formations afin de devenir juges et de pouvoir s'impliquer davantage.

Le bénévolat prend plusieurs formes, en ce sens la commission de sponsoring propose des actions tout au long de la saison pour essayer de gagner de l'argent. Par exemple, vente d'œufs, tenue d'un stand à la danse sur la Doubs.

Les ventes de pâtisserie au nom du club sont autorisées et encouragées par le comité et la DT. Cependant, la DT et le comité ne les organisent pas. Le club met volontiers à disposition les bâches et éventuels articles floqués (gourdes, bonnets, gobelets...).

Sanctions

En cas de non-respect des règles énoncées dans la présente convention, dans le règlement du club et dans le règlement de la compétition je m'expose à un premier avertissement, mon seul et unique Joker. Dans ces cas-là, le président et le comité sont au courant des faits même si aucune sanction n'est appliquée.

Suite à cela, si un événement problématique se produit à nouveau, la/le protagoniste sera simplement exclu temporairement. Durée : 1 à 4 semaines selon les faits.

En cas de récidive, la/le protagoniste sera exclu du club.

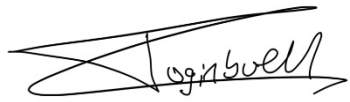
Comme cela s'est déjà vu et fait, en cas de comportement inadéquat lors de l'entraînement, mais ne justifiant aucune exclusion, l'enfant sera renvoyé à la maison sans terminer l'entraînement. Pour les enfants de moins de 16 ans et externes à Delémont les parents seront prévenus. S'il est impossible de venir récupérer l'enfant, ce dernier terminera la leçon hors de l'eau.

La DT ainsi que le comité se réservent le droit de convoquer les parents du nageur ou/et le nageur lui-même en cas de comportement problématique.

Signatures :

En signant le présent document j'accepte les règles et le fonctionnement énoncés ci-dessus :

<i>Athlète et représentant légal</i>

<i>Directeur technique et Head coach</i>
Tristan Luginbuehl




Club de Natation Delémont
Commission technique CND

**DT : Direction/ directeur-trice de la section compétition*